

Les budgets votés à l'unanimité

C'est dans une ambiance très détendue que les comptes administratifs et de gestion 2012 de la commune – ainsi que ceux de l'eau et de l'assainissement – ont été unanimement approuvés par le conseil municipal. Tout comme le budget primitif 2013, qui prévoit 2 560 000 euros en section de fonctionnement et 1 404 958 euros en investissement. Également adopté, le budget prévisionnel des services publics d'assainissement et

de distribution d'eau, qui indique 617 354 euros en terme d'investissement et 268 000 euros pour la section d'exploitation. Consensus encore, autour du maintien pour 2013 des taux d'imposition des taxes locales, de la cotisation foncière des entreprises, des tarifs du repas à la cantine scolaire (3 euros) et de ceux de la surveillance des écoles pour 2013-2014.

Enfin, Lionel Brouquier, adjoint à l'en-

vironnement et à la jeunesse, a annoncé que la zone agricole protégée (ZAP) abordait la dernière étape avant le classement par le préfet. « *L'aboutissement de cinq années de travail sur cette toute première ZAP en région PACA. Laquelle a valeur d'exemple pour d'autres communes désireuses de se lancer, mais aussi pour le conseil général du Var, qui prend la ZAP dans ses six objectifs de territoire pour la Provence verte.* » **J. H.**

Les chiffres

■ Compte administratif commune

Fonctionnement : (Recettes : 2 708 110 €. Dépenses : 2 425 312 €).

Investissement : (Recettes : 1 175 310 €. Dépenses : 1 386 997 €).

■ Compte administratif eau et assainissement

Section d'exploitation (Re-

cettes : 194 553 €. Dépenses : 163 647 €). Investissement (Recettes : 260 259 €. Dépenses : 245 002 €).

■ Taxe d'habitation : 19,96 %.

■ Taxe foncière (bâti et non bâti) : 18,68 % et 61,15 %.

■ CFE : 33,33 %.

■ Les principaux projets 2013/2014 :

Réseau pluvial communal (phase 1) : 200 000 €. Acquisition de terrains (extension du cimetière) : 169 034 €. Construction 3^e court de tennis : 60 000 €. Réfection bâtiments communaux : 56 282 €. Achat véhicule CCFF : 50 000 €. Passages protégés :

31 788 €. Mobilier et stores (école primaire) : 25 252 €. Jeux d'enfants (remise aux normes et nouveaux jeux) : 19 100 €. Voies et chemins (signalétique, panneaux village) : 11 332 €. Garderie : 10 713 €. Parcours de santé et botanique : 10 000 €. Mise en place radars pédagogiques : 7000 €